

Suppléments à la fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)  
selon Ordonnance sur les produits chimiques (OChim) suisse

**A SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**Fabricant:** Sonoswiss AG  
Sonnenstr. 417, CH-8262 Ramsen/SH  
Téléphone: +41 52 742 80 10, Fax: +41 52 742 80 18  
Email: info@sonoswiss.ch  
Internet: www.sonoswiss.ch

**Renseignements en cas d'urgence:** Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (CSIT)  
Téléphone: 145 (seulement depuis la suisse)

**A SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Composants selon Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) Annexe 2.2 :**  
5-15% agents de surface amphotères, 5-15% agents de surface non ioniques, <5% phosphates, <5% polycarboxylates.

**A SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler (Suva)**

No. CAS	Désignation	Type	[mg/m <sup>3</sup> ]	[ml/m <sup>3</sup> ]	Notations / Remarques
1310-58-3	Potasse caustique	VME	2 i		

**A SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****Recommandations relatives au produit**

Neutraliser avec de l'acide de vinaigre ou de l'acide de citron et rejeter à l'égout, compte tenu de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) et des règlements administratifs en vigueur locale ou éliminer comme déchets spéciaux selon Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

**! A SECTION 15: Informations réglementaires**

**! Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM):** Annexe 1: non cité.

**Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)** (Etat le 1<sup>er</sup> janvier 2017) :  
Exonération de la taxe sur les COV (COV mentionnés dans la liste positive des substances (annexe 1): 0%).

## ! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** Sonoswiss Cleaner L3 (SW-C L3)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

#### Secteur d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

#### ! Catégories d'utilisation [PC]

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

#### ! Catégories de processus [PROC]

PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

#### ! Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

#### Conditions d'utilisation recommandées

Concentré de nettoyage alcalin aqueux et réducteur de mousse pour surfaces dures en laboratoire et industrie.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur** Sonoswiss AG  
Sonnenstr. 417, CH-8262 Ramsen/SH  
Téléphone +41 52 742 80 10, Fax +41 52 742 80 18  
E-Mail info@sonoswiss.ch  
Internet www.sonoswiss.ch

**Service des renseignements** Email: info@sonoswiss.ch  
Téléphone +41 52 742 80 10

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements en cas d'urgence** Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich  
Téléphone +41 44 251 51 51

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques

Consignes en cas de danger

Méthode de classification

Met. Corr. 1

H290

Jugement d'expert et détermination de la force probante.

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1	H315 H318	Méthode de calcul. Méthode de calcul.

**Consignes en cas de danger**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**



GHS05

**Mot signal**

Danger

**Consignes en cas de danger**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

**Consignes de sécurité**

P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P261	Éviter de respirer les brouillards/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un médecin.
P312	Bei Unwohlsein GIFTINFORMATIONSZENTRUM/Arzt anrufen.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

alcool de graisse (C10), éthoxylé, isotridecanol, éthoxylé, isotridecanol, éthoxylé, hydroxyde de potassium

**2.3. Autres dangers**

**Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement**

L'inhalation d'aérosol peut être nocive et peut irriter les voies respiratoires.  
Peut être nocif en cas d'ingestion.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

**! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**
**Description**

Mélange alcalin aqueux et réducteur de mousse composé d'agents de surface amphotères et non ioniques, agents complexants, phosphates, hydroxyde de potassium et colorant.

**! Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
69011-36-5	931-138-8	isotridecanol, éthoxylé	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318
166736-08-9		alcool de graisse (C10), éthoxylé	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318
69011-36-5	931-138-8	isotridecanol, éthoxylé	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412
1310-58-3	215-181-3	hydroxyde de potassium	< 2	Met. Corr. 1, H290 / Acute Tox. 3, H301 / Skin Corr. 1A, H314 / Eye Dam. 1, H318
7320-34-5	230-785-7	pyrophosphate de tétrapotassium	< 5	Eye Irrit. 2, H319
27458-92-0	248-469-2	isotridecanol	< 0,2	Skin Irrit. 2, H315 / Aquatic Acute 1, H400 M=1 / Aquatic Chronic 1, H410 M=1

**REACH**

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
69011-36-5	isotridecanol, éthoxylé	Not relevant (polymer).
166736-08-9	alcool de graisse (C10), éthoxylé	Not relevant (polymer).
69011-36-5	isotridecanol, éthoxylé	Not relevant (polymer).
1310-58-3	hydroxyde de potassium	01-2119487136-33
7320-34-5	pyrophosphate de tétrapotassium	01-2119489369-18
27458-92-0	isotridecanol	Not relevant (impurity).

**Remarques complémentaires**

Ingrédients selon Annexe VII, A, CE-Règlement 648/2004 (détergents): 5-15% agents de surface amphotères, 5-15% agents de surface non ioniques, &lt;5% phosphates, &lt;5% polycarboxylates.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels**

Aucune autre information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Aucune autre information disponible.

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyen d'extinction****Agents d'extinction appropriés**

eau

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde d'azote ( NOx )

Oxyde de carbone (CO)

Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)

**5.3. Conseils aux pompiers****Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

**Équipes d'intervention**

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Utiliser un équipement de protection individuel.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer les aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le fût d'origine maintenu fermé.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Stocker à la distance d'acides durs.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.

Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

#### Stabilité au stockage

Durée de stockage: 3 ans.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Ne pas utiliser le produit lui-même en injection et aspersion. Utilisez uniquement la solution d'application diluée pour le nettoyage par aspersion.

## ! RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	VLCT, 8 heures Court terme	2		FT no. 35

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
1310-58-3	hydroxyde de potassium	1 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	

##### PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
1310-58-3	hydroxyde de potassium			Aucune donnée disponible

**Valeurs de référence DNEL/PNEC (continue)**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
7320-34-5	pyrophosphate de tétrapotassium	0,05 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		50 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	

**! Remarques complémentaires**

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**Protection respiratoire**

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit en cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P2

**Protection des mains**

gants résistant aux produits chimiques

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: Butyl, 0,5mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NBR, 0,35mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: FKM, 0,4mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NR, 0,5mm, >=8h.

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement**

Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

**Dispositifs techniques appropriés de commande**

Ventilation technique en cas d'exposition continue en brouillard fin.

**! RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>aspect</b>	<b>Couleur</b>	<b>Odeur</b>
liquide	vert foncé	douce

**Seuil olfactif**

non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	11,4				
<b>plage d'ébullition</b>	>= 100 °C				
<b>Plage de solidification</b>	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Point d'éclair</b>					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non significative				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non significative				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					non spontanément inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non significative				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non significative				
<b>Pression de vapeur</b>	ca. 23 hPa	20 °C			
<b>Densité relative</b>	ca. 1,08 g/cm <sup>3</sup>				
<b>Densité de vapeur</b>	non disponible				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	ca. -2				Valeur pour pyrophosphate de tétrapotassium.
<b>Température de décomposition</b>	>= 100 °C				
<b>Viscosité (dynamique)</b>	6,5 mPa*s	20 °C			
<b>Teneur en solvant</b>	0 %				
<b>Vitesse d'évaporation</b> eau: 0,36 (ASTM D3539).					
<b>Propriétés comburantes</b> aucune					
<b>Propriétés explosives</b> aucune					



**9.2. Autres informations**

Aucune autre information significative disponible.

**! RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Dégagement de chaleur au contact des acides.

Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable à la température ambiante.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des acides forts.

Réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

**10.5. Matières incompatibles****! Substances à éviter**

Réagit au contact des acides forts.

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

Corrode l'aluminium.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**! RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	3982 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	5,4 mg/l ( )		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	poussières/brouillards
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant			
<b>Irritation des yeux</b>	Risque de lésions oculaires graves.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).  
L'inhalation d'aérosol peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

**Danger par aspiration**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

**! Contrôles toxicologiques (informations diverses)**

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

hydroxyde de potassium : DL50(orale, rat): 273 mg/kg .

**Constatations empiriques**

dégraisse la peau.

**! RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 11,2 mg/l		calculé	
<b>Daphnie</b>	CE 50 9,3 mg/l		calculé	
<b>Algues</b>	CE 50 6,8 mg/l		calculé	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

<b>Dégradabilité physico-chimique</b>	100 %		Neutralisation, mesure de pH.	Propriétés alcaliques sont éliminées à 100%.
<b>Biodégradabilité</b>	>= 65 %	diminution du COD (carbone org. dissous)	calculé	Moyennement/partiellement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

isotridécanol, éthoxylé: La bioaccumulation est improbable.

isotridécanol, éthoxylé: La bioaccumulation est improbable.

pyrophosphate de tétrapotassium: La bioaccumulation est improbable.

hydroxyde de potassium: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.

alcool de graisse (C10), éthoxylé: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.

isotridécanol: A le potentiel de bioaccumulation (log Kow: 5,57).

**12.4. Mobilité dans le sol**

isotridécanol, éthoxylé: Koc: >5000, immobile, forte adsorption sur le sol.

isotridécanol, éthoxylé: Koc: >5000, forte adsorption sur le sol, immobile.

hydroxyde de potassium: Se dissout dans l'eau. Très mobile dans le sol.

pyrophosphate de tétrapotassium: modérément mobile dans le sol (Koc: ~150).

alcool de graisse (C10), éthoxylé: L'adsorption sur le sol est possible.

isotridécanol: non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

**12.6. Autres effets nocifs**

Aucune autre information significative disponible.

**Remarques diverses relatives à l'environnement**

	Valeur	Méthode	Remarque
<b>DCO</b>	ca. 368 mgO2/g	calculé	
<b>Valeur AOX</b>	D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.		

**Remarques générales**

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.  
Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques.  
Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.  
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Code déchets	Nom du déchet
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

**Recommandations relatives au produit**

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.  
Neutraliser avec de l'acide de vinaigre (60%) ou de l'acide de citron (solide, cristalin) lorsqu'un bain en acier inox est utilisé.  
Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

**Produit de nettoyage recommandé**

l'eau.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN 1814	UN 1814	UN 1814
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	aucune		

---

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
non signifiante

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**  
Étiquette de danger 8  
code de restriction en tunnel E

---

## **! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Autorisations**  
non signifiante

**! Limites d'utilisation**

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non signifiante s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**Autres réglementations (UE)**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.  
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

**Directive COV (composants organiques volatils)**

**Teneur COV** 0 %  
**(composants organiques volatils)**

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

---

## **! RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.0

**! Source des principales informations**

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.  
Informations de nos fournisseurs.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.